

Avril 1939

*E. S. P.*

No 303

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
PUBLICATION MENSUELLE

---

# Une enquête sur le communisme à Québec

La loi du cadenas est-elle constitutionnelle ?

PAR

Édouard LAURENT

rédacteur à « l'Action catholique »



Prix: 15 sous

---

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTREAL

*Direction :*

SECRÉTARIAT DE L'É. S. P.  
1961, RUE RACHEL EST

*Administration :*

L'ACTION PAROISSIALE  
4260, RUE DE BORDEAUX

1939

TOUS DROITS RÉSERVÉS



# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

|                                                                                                       |                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| 1A. <i>L'Ecole Sociale Populaire</i> . . . . .                                                        | Arthur SAINT-PIERRE           |
| 2. <i>L'Organisation ouvrière dans la province de Québec</i> (2 <sup>e</sup> édition, 1913) . . . . . | S. S. LÉON XIII               |
| 15. <i>L'Encyclique « Rerum novarum »</i> . . . . .                                                   | Dr Joseph GAUVREAU            |
| 18-19. <i>Contre l'alcool</i> . . . . .                                                               | Abbé GOUIN, P. S. S.          |
| 20-21. <i>Un catholique social: Frédéric Ozanam</i> . . . . .                                         | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.      |
| 24. <i>Le Clergé et les études sociales</i> . . . . .                                                 | XXX                           |
| 30. <i>L'Utopie socialiste — I</i> . . . . .                                                          | DOMBRAY-SCHMITT               |
| 31. <i>Le Val des Bois</i> . . . . .                                                                  | R. P. DALY, C. SS. R.         |
| 33. <i>Les Ecoles maternelles</i> . . . . .                                                           | Arthur SAINT-PIERRE           |
| 36-37. <i>Le Devoir social</i> . . . . .                                                              | Arthur SAINT-PIERRE           |
| 38. <i>L'Utopie socialiste — II</i> . . . . .                                                         | R. P. GUILLOT, C. SS. R.      |
| 39. <i>Les Syndicats ouvriers chrétiens en Belgique</i> . . . . .                                     | R. P. TRUDEAU, O. P.          |
| 40. <i>Les Syndicats socialistes et neutres</i> . . . . .                                             | R. P. CONTHIER, O. P.         |
| 46. <i>A propos d'immunités</i> . . . . .                                                             | R. P. RUTTEN, O. P.           |
| 48-49. <i>Leçons pratiques d'action sociale catholique</i> . . . . .                                  | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.  |
| 51. <i>Les Avantages de l'agriculture</i> . . . . .                                                   | Abbé GOUIN, P. S. S.          |
| 53-54. <i>Le Règne social du Sacré Cœur</i> . . . . .                                                 | Anatole VANIER                |
| 55. <i>Le Comptoir coopératif</i> . . . . .                                                           | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.      |
| 59. <i>Le Clergé et les œuvres sociales</i> . . . . .                                                 | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.  |
| 60. <i>L'Esprit chrétien dans la famille et la société</i> . . . . .                                  | R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.  |
| 62-63-64. <i>Vers les terres neuves</i> . . . . .                                                     | Abbé Edmour HÉBERT            |
| 76. <i>Nos errements agricoles</i> . . . . .                                                          | E. S. P.                      |
| 86. <i>Le Problème social et sa solution</i> . . . . .                                                | Alfred CHARPENTIER            |
| 87. <i>Les Semaines sociales</i> . . . . .                                                            | Antonio PERRAULT              |
| 88-89. <i>De l'Internationalisme au Nationalisme</i> . . . . .                                        | R. P. VILLENEUVE, O. M.       |
| 91. <i>L'Action sociale</i> . . . . .                                                                 | Edouard MONTPETIT             |
| 92-93. <i>La Grèce et l'enseignement catholique</i> . . . . .                                         | Mgr L.-A. PÂQUET              |
| 94. <i>Programme d'action sociale</i> . . . . .                                                       | Abbé Emile CLOUTIER           |
| 96. <i>L'Organisation professionnelle</i> . . . . .                                                   | Abbé Edmour HÉBERT            |
| 97. <i>Syndicats patronaux</i> . . . . .                                                              | XXX                           |
| 100. <i>Le Salaire</i> . . . . .                                                                      | Wilfrid GUÉRIN                |
| 102. <i>La Question des chemins de fer</i> . . . . .                                                  | E. S. P.                      |
| 103. <i>Les Caisses Desjardins: œuvre sociale</i> . . . . .                                           | E. S. P.                      |
| 105. <i>L'Organisation ouvrière catholique au Canada</i> . . . . .                                    | Mgr Eugène LAPOINTE           |
| 106. <i>Réformes scolaires</i> . . . . .                                                              | J. W.                         |
| 107. <i>Le Travail du dimanche dans notre industrie</i> . . . . .                                     | E. S. P.                      |
| 108. <i>La Gaspésie</i> . . . . .                                                                     | Olivier CARIGNAN              |
| 110. <i>La Société catholique de Protection</i> . . . . .                                             | Paul CHARTIER, S. J.          |
| 111. <i>Le Problème des narcotiques au Canada</i> . . . . .                                           | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.  |
| 112. <i>Le Charbon au Canada</i> . . . . .                                                            | Abbé Edmour HÉBERT            |
| 113-114. <i>Le Nord qui s'ouvre</i> . . . . .                                                         | R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J. |
| 115. <i>Les Trois Etapes de la question ouvrière</i> . . . . .                                        | Dr Joseph GAUVREAU            |
| 116-117. <i>Dans les chantiers</i> . . . . .                                                          | Gérard TREMBLAY               |
| 118. <i>La Mortalité infantile</i> . . . . .                                                          | R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.  |
| 120-121. <i>Le Chômage</i> . . . . .                                                                  | S. G. Mgr LAFLECHE            |
| 122. <i>L'Eucharistie et la question sociale</i> . . . . .                                            | E. S. P.                      |
| 124. <i>Le Patriotisme</i> . . . . .                                                                  | Charles GAGNÉ                 |
| 125. <i>L'Apprentissage</i> . . . . .                                                                 | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.  |
| 126-127. <i>Notre problème agricole</i> . . . . .                                                     | Abbé Arm. BEAUREGARD          |
| 128. <i>Les Forces hydrauliques</i> . . . . .                                                         | Georges BOUCHARD              |
| 129. <i>L'Art ménager</i> . . . . .                                                                   | Georges BOUCHARD              |
| 130. <i>Le Domaine rural canadien</i> . . . . .                                                       | R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.     |
| 131. <i>Les Paysans de France</i> . . . . .                                                           | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.  |
| 132. <i>La Jeune Fille et les œuvres de charité</i> . . . . .                                         | G.-E. MARQUIS                 |
| 133-134. <i>Pour et contre le tabac</i> . . . . .                                                     | XXX                           |
| 135. <i>Vers l'émancipation économique</i> . . . . .                                                  | G.-E. MARQUIS                 |
| 136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries</i> . . . . .                                    | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.  |
| <i>Expansion industrielle dans la Québec</i> . . . . .                                                | R. P. Louis LALANDE, S. J.    |
| <i>Le Logement et la santé</i> . . . . .                                                              | R. P. J. SALSMANS, S. J.      |
| <i>L'Éducation de la justice</i> . . . . .                                                            | Max. TURMANN                  |
| <i>Abolitionnisme ou Réglementation</i> . . . . .                                                     |                               |
| <i>L'Actionnariat syndical</i> . . . . .                                                              |                               |

# Une enquête sur le communisme à Québec

par Édouard LAURENT

---

## Avant-propos

---

*Je n'ai pas voulu faire un exposé doctrinal, mais simplement une enquête sur des faits, une enquête comme doivent en faire quelquefois tous ceux qui s'intéressent aux études sociales. Le procès Lessard-Drouin m'a permis de prendre connaissance d'une foule de documents inédits sur les activités communistes dans la province et en particulier dans la ville de Québec. J'ai noté les faits nouveaux pour les rassembler, sans aucune prétention littéraire, et les porter à la connaissance du public. La majorité de ces documents ont déjà été publiés sous une forme un peu différente dans l'Action catholique, à partir du 5 octobre 1938.*

*J'ai ajouté à cette enquête un bref exposé des arguments qu'on peut apporter en faveur de la constitutionnalité de la loi du cadenas. L'argument d'inconstitutionnalité est le seul argument respectable — ce qui ne veut pas dire valable — qu'on ait apporté contre cette législation courageuse du gouvernement Duplessis. Cet exposé pourra rendre service à tous ceux qui s'intéressent à la question du communisme et qui sont parfois embarrassés par cette critique d'ordre juridique.*

*Je ne voudrais pas que ces notes hâtives soient une contribution négative pour la conservation du régime économique actuel, dont la doctrine est aussi matérialiste que celle du communisme, même si elle se présente à nous avec des gants blancs et un chapeau de soie. Je ne voudrais pas non plus faire figure de partisan de la lutte négative contre le communisme, car la lutte la plus efficace, c'est la lutte active, la lutte qui consiste à corriger le capitalisme pour enlever aux idées subversives toutes leurs raisons d'être.*



*Je ne voudrais pas non plus laisser entendre que je suis un partisan de l'État totalitaire et que je rêve de vivre dans un pays fasciste avec Hitler, Mussolini ou Franco. Je suis tout simplement de ceux qui croient à la possibilité de vivre dans un pays comme le nôtre, avec la constitution que nous avons, mais où l'on pourra voir régner de plus en plus l'influence bienfaisante de la doctrine chrétienne de la société humaine. Il ne faut pas oublier que nous avons là comme catholiques la plus belle arme à notre usage pour rendre inefficace l'action d'une multitude de propagandistes révolutionnaires.*

*Tout en accordant aux doctrines une place de premier plan dans les études sociales, il ne faut pas pour cela négliger les études de faits. Les sciences morales et sociales, à cause de leur caractère pratique, doivent être en contact immédiat avec le contingent. Les faits contenus dans les pages qui vont suivre constituent comme des prises de vue sur le contingent. Ils ne nous donnent pas un exposé théorique du communisme, mais ils nous permettent de constater le travail de la propagande révolutionnaire dans la province, ses moyens, ses méthodes, ses résultats.*

*La classification de ces faits est assez arbitraire. Le seul but recherché était de présenter tous les documents choisis, avec le maximum de clarté, sans donner à ce travail des proportions trop considérables.*

*Je dois, avant de terminer cet avant-propos, exprimer ma plus vive gratitude à M<sup>e</sup> Antoine Rivard, C. R., l'un de nos meilleurs criminalistes, qui a bien voulu me remettre le texte sténographié du plaidoyer en droit qu'il a prononcé au cours du procès Lessard-Drouin, et me permettre de puiser, au profit de l'École Sociale Populaire, les arguments qu'il a apportés en faveur de la constitutionnalité de la loi du cadenas. Quelques années d'expérience comme chroniqueur judiciaire, après des études légales, me permettent de croire que ces arguments ne permettent plus de parler de l'inconstitutionnalité de la Loi du cadenas.*

7 février 1939.

Édouard LAURENT

## Le procès Lessard-Drouin

LE procès de François-Xavier Lessard et de Joseph Drouin est l'un des événements les plus importants dans l'histoire de la lutte contre le communisme au Canada. Il est aussi important que celui qui se termina à Toronto le 12 novembre 1931, alors que Tim Buck et six autres membres du parti communiste furent condamnés, après avoir été trouvés coupables d'infraction à l'article 98 du Code criminel. Cet article, aujourd'hui rayé du Code, défendait sous peine d'offense criminelle d'appartenir à une association dont le but est de renverser par la force l'autorité établie. Le procès Lessard-Drouin suscitait également beaucoup d'intérêt par suite du fait qu'il se déroulait après une application par le procureur général, l'honorable M. Duplessis, de la nouvelle loi contre la propagande communiste. Il permettait ainsi aux adversaires de la loi de présenter leurs critiques devant les tribunaux.

Rappelons les faits qui ont entouré le procès. Les agents de la police judiciaire avaient opéré plusieurs saisies de documents communistes à la résidence de Lessard, durant les premiers mois de l'année 1938. Malgré de nombreux avertissements, Lessard continuait toujours de faire de sa demeure un centre de propagande communiste. C'est alors que le procureur général décida de mettre en application l'un des articles de la Loi du cadenas.

Le 20 juillet, deux agents de la police judiciaire se rendaient chez Lessard pour l'avertir que sa résidence serait fermée dans vingt-quatre heures.

Le 21 juillet, les agents Montcalm Galibois et Martin Healy se rendaient à la résidence de Lessard, afin de fermer le logement et d'y apposer les scellés de la province. Immédiatement les communistes protestèrent et la Ligue des Droits de l'Homme s' alarma. Un officier de la Ligue a déclaré que les membres réunis d'urgence avaient conseillé à Lessard d'aller briser les scellés posés sur sa résidence, afin de faire un *test-case* de la Loi du cadenas.

Le 22 juillet, durant la soirée, Lessard réussit à faire sauter le cadenas posé sur sa demeure, au 31 de la rue Mazenod. Il a lui-même déclaré, après son arrestation, qu'il avait demandé deux camarades pour lui aider dans sa besogne. Ces camarades, dont l'un était Joseph Drouin, se chargèrent d'immobiliser, pendant quelques instants, les agents de la paix dans leur automobile, pour permettre à Lessard d'accomplir son projet.



Le 23 juillet, Lessard était traduit devant les tribunaux sous l'accusation d'avoir enfreint une loi provinciale, en l'occurrence la Loi du cadenas. C'est là une offense prévue par le Code criminel. Quelques jours plus tard, le ministère public porta une nouvelle accusation contre lui. Cette fois, il était accusé, en compagnie de Joseph Drouin, d'avoir comploté pour empêcher les agents de la paix d'accomplir leur devoir. Les deux accusés obtenaient la permission de sortir sous caution, après que la Ligue des Droits de l'Homme, par l'entremise de M<sup>e</sup> Robert Calder, eut déposé au greffe de la Paix l'argent nécessaire à cet effet.

Le 26 octobre, la Couronne, par l'entremise de M<sup>e</sup> Antoine Rivard, C. R., et de M<sup>e</sup> Noël Dorion, C. R., procédait contre les accusés Lessard et Drouin devant les Assises criminelles de Québec, présidées par l'honorable juge Roméo Langlais. Après l'enquête, les jurés trouvèrent les accusés coupables et le juge condamna Lessard à deux ans de pénitencier, tandis que son compagnon, Joseph Drouin, s'en tirait avec un an de prison. Cette cause a été portée devant la Cour d'Appel.

En attendant le jugement de la Cour d'Appel sur cette question, la Couronne a fait remettre à l'automne 1939 l'audition de la cause où Lessard était accusé d'avoir désobéi à une loi provinciale.

Les avocats des accusés, M<sup>e</sup> Calder, M<sup>e</sup> Mergler et M<sup>e</sup> Coote, tentèrent par tous les moyens de faire déclarer la Loi du cadenas inconstitutionnelle, mais le juge décida qu'une cour criminelle n'avait aucune juridiction pour se prononcer sur la constitutionnalité des lois. Les tribunaux criminels n'ont pas d'autre fonction que de définir la loi criminelle et de punir ceux qui sont trouvés coupables. Le seul tribunal compétent pour juger de la question est la Cour supérieure.

De nombreux documents ont été produits durant le procès. Ils étaient si nombreux qu'il a été impossible de les citer au cours de l'enquête. Ces documents avaient été saisis par la police à la résidence de Lessard. Grâce à l'obligeance des procureurs de la Couronne, il nous a été permis de les consulter et de les examiner avec soin. Nous avons laissé de côté toute la propagande imprimée, journaux, brochures et circulaires, pour nous attacher aux documents privés. Ces derniers, tous inédits, sont de nature à nous renseigner davantage sur la mentalité et sur les projets des dirigeants du parti communiste dans la province de Québec. Ils ont l'avantage de nous présenter une pensée non déguisée pour les besoins de la propagande. C'est là surtout que réside l'intérêt des pages qui vont suivre.

Un bon nombre de citations ont été prises dans une série de feuilles dactylographiées portant le titre: « Résumé de cours ». Aucune indication ne nous permet de dire où ces cours ont été donnés. Il semble, comme on pourra s'en rendre compte, que ce soient des directives données par les chefs du parti provincial aux principaux membres des petites organisations communistes.

Nous préférons ne faire aucune correction, en ce qui concerne l'orthographe et la grammaire, dans les documents que nous citerons, afin de leur laisser toute leur « saveur ».

## L'enquête sur le communisme à Québec

### Le communisme en face du monde ouvrier

Le parti communiste travaille à enrôler dans ses rangs tous les ouvriers, afin de pouvoir organiser la dictature. C'est là le premier objectif du parti communiste, lorsqu'il s'installe dans un pays, et c'est actuellement l'objectif de ce parti au Canada. Le dossier Lessard-Drouin est très révélateur à ce sujet.

#### a) *Sympathie pour les Unions internationales*

On sait le jeu des communistes français sur le plan syndicaliste. Ils ont manœuvré si bien le monde ouvrier qu'ils sont aujourd'hui les maîtres de la Confédération générale du Travail. Pouvons-nous dire que les membres du parti communiste canadien poursuivent le même objectif que leurs camarades français? Nous sommes bien tenté de le croire à la suite de la déclaration faite en 1938 par M. John-P. Frew, secrétaire de la Fédération américaine du Travail au congrès annuel de la Fédération à Houston, Texas. Les Unions internationales, qui groupent un bon nombre de nos ouvriers, font partie de cette Fédération.

Le secrétaire a alors attiré l'attention du Congrès sur la situation dangereuse dans laquelle se trouvent placées actuellement les Unions canadiennes. Elles sont de plus en plus pénétrées, dit-il, par le C. I. O. et par le communisme. Et il a reproché au Comité central canadien, c'est-à-dire au Conseil des Métiers du Canada, de manquer à son devoir<sup>1</sup>.

Personne ne niera que les chefs du parti communiste ont beaucoup de sympathie pour les Unions internationales. Toutefois, nous pouvons aller plus loin et affirmer que les dirigeants du parti communiste recommandent à leurs partisans d'activer

1. *L'Ordre nouveau*, 20 décembre 1938.



la fondation d'unions internationales à travers le pays. En voici une preuve:

Le parti communiste, dit E. Samuel, est la forme supérieure de l'organisation de la classe des prolétaires. Il doit donner la direction aux autres organisations en lutte contre la bourgeoisie, encourager et organiser les Unions Internationales, les Fédérations de Chômeurs, etc. <sup>1</sup>.

Nous retrouvons la même pensée dans les brochures de propagande. Toutefois, par pudeur, on la couvre d'un léger voile:

L'unification des groupes travaillistes n'est plus une possibilité éloignée, mais une tâche urgente et immédiate. Par elle, on peut arriver aux résultats suivants, comme l'expérience de France l'a amplement démontré.

Parmi ces résultats attendus, on signale:

qu'elle permettra aux partis de la classe ouvrière de faire pression sur le Conseil des Métiers et du Travail pour l'amener à lancer une campagne d'organisation dans toute la province, tâche qu'il faut réaliser à tout prix pour vaincre le fascisme <sup>2</sup>.

#### b) *Le noyautage des Unions internationales*

Les communistes se contentent-ils de formuler des désirs et d'émettre des vœux? Peut-être, mais la police a trouvé à la résidence de Lessard, centre de propagande communiste, un livre de procès-verbaux de l'Union internationale (local n° 5) des tailleurs de pierre de Québec. Les procès-verbaux du livre couvrent la période qui s'étend du 20 février 1935 au 16 juin 1936. Ils portent tous la signature du secrétaire de l'Union, E.-C. Maranda. Les agents de la paix ont également trouvé la liste complète des Unions internationales à Québec. Cette liste comprend la mention suivante: « Union internationale des Tailleurs de pierre, n° 5 (International Union of Stone Cutters), président: M. F.-X. Maranda, 1164, rue Saint-Vallier; secrétaire: Chas-E. Maranda, 47, rue Montmartre. » Le document porte la date de 1935.

Cette liste servait probablement à l'organisation de la propagande chez les membres des Unions internationales. Pourquoi la garder parmi les archives du parti si elle était sans utilité? Il est difficile de croire que les dirigeants du parti communiste la conservaient à titre documentaire pour leurs études. D'ailleurs, voici une lettre qui nous prouve bien que le noyautage des Unions internationales n'est pas une invention d'adversaires, mais une triste réalité:

1. Résumé dactylographié d'un cours donné le 27 février 1938.

2. Dossier Lessard-Drouin; *le Réveil du Canada français*, par E. Roger, page 38; *l'Ordre nouveau*, 5 janvier 1939.



*Association des compagnons-tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord, Union locale n° 5, 356, boulevard Charest, Québec.*

M. Charles Perry  
Montréal.

Québec, le 2 sept. 1936.

Cher Camarade,

J'ai retardé quelques temps à écrire parce que j'avais des développements nouveaux à faire connaître.

Nous avons réussi à faire sortir ou presque éliminer les séparatistes de l'Union Ouvrière Nationale. Nous avons élu deux de nos hommes dans le comité, et nous avons fait élire six autres sympathiques dans le comité de direction de l'Union.

Nous pouvons dire sans ambages que nous contrôlons à l'heure actuelle. La démission de Joseph Denis n'est plus qu'une question d'heure.

J'ai appris par le confrère Morin, que je dois être à Montréal du 5 au 8...

J'ai mes lettres de crédit pour assister à la convention des délégués de l'Union Internationale, mais je n'ai pas le temps d'y assister. Si tu pouvais t'arranger avec quelqu'un du parti qui prendrait ma place, je lui passerais mes lettres de crédit.

Ca prendrait quelqu'un qui parlerait l'anglais et le français et qui ne serait pas beaucoup connu. Il pourrait prendre ma place à toutes les assemblées. Je lui passerais mes lettres de crédit. Tâche de me répondre au plus vite, et de prendre les arrangements nécessaires. Je t'en expliquerai plus long à Montréal.

Des saluts à tous et réponds-moi au plus vite,

C.-E. MARANDA,  
47, rue Montmartre,  
Québec.

Afin de mieux saisir la portée de la lettre, permettons-nous les quelques remarques suivantes:

1° Le confrère Morin, dont il est question, n'est autre que François Morin, le fondateur du parti communiste à Québec. Ce chef communiste est mort en Espagne, en combattant pour les loyalistes à Jarama, près de Madrid, au cours de 1937.

2° Le ton de la lettre et les faits nous permettent de dire sans erreur que Maranda et Perry sont membres du parti communiste. Charles Perry avait été délégué, il y a quelques années, par le parti communiste de Montréal, à l'assemblée tenue à Ottawa pour marquer la sortie de prison de Tim Buck, le secrétaire du parti communiste canadien. Charles Perry avait été envoyé comme délégué officiel, en compagnie d'une dame Lebrun. Et au cours de son allocution, il avait cru devoir s'excuser d'être obligé de se servir de sa langue maternelle, — il ne savait pas l'anglais, — pour haranguer ses camarades. On peut voir que ce citoyen ne pêche pas par excès de patriotisme. C'est d'ailleurs le même individu qui avait été si mal reçu à la salle Saint-Pierre, de Québec, il y a quelques années, alors qu'il était

venu pour entretenir les ouvriers des bienfaits d'un Front populaire.

3° Si le signataire de la lettre déclare qu'il a ses lettres de créance pour la convention des délégués de l'Union internationale, c'est qu'à ce moment il était membre actif de cette organisation.

4° La lettre nous permet de conclure que les communistes noyautent avec assez de succès les Unions internationales. C'est là une accusation assez grave contre les chefs de ce mouvement ouvrier. Comme ces derniers ne donnaient aucune explication, le secrétaire général de la C. T. C. C., M. Gérard Picard<sup>1</sup>, déclara qu'il trouvait bien étrange que les chefs des Unions internationales n'aient trouvé rien à dire en marge de cette lettre. Même après cette déclaration, tous gardèrent un silence prudent. Si nos renseignements sont exacts, les dirigeants des Unions internationales ont tenu une réunion pour discuter de la conduite à suivre. On aurait décidé que dans les circonstances il était bien difficile de présenter une explication, et que la meilleure politique était de faire mine d'ignorer la lettre.

Tous ces faits, à notre avis, nous permettent de parler du noyautage des Unions internationales par les membres du parti communiste.

#### c) *La lutte contre le syndicalisme catholique*

Il n'y a rien de répréhensible à vouloir l'organisation de la classe ouvrière, afin qu'elle soit mieux en mesure de revendiquer ses droits. L'Église la recommande fortement. Toutefois, nous pouvons nous demander quel est le mobile de la propagande des communistes en faveur des Unions internationales. Est-ce dans le seul but de procurer plus de bien-être aux ouvriers ou bien n'est-ce pas dans le but de soustraire la classe ouvrière à l'influence bienfaisante de l'Église? Pour répondre à ces questions, consultons les documents du « camarade » Lessard.

Dans la brochure intitulée *le Réveil du Canada français*, l'auteur, — qui signe E. Roger, mais dont le vrai nom est Stanley Ryerson<sup>2</sup>, — après avoir parlé de la misère des ouvriers de la province de Québec, écrit:

Cet état de chose honteux ne s'explique que par le fait que nos travailleurs ne se sont pas groupés jusqu'ici dans des Unions ouvrières fortes et indépendantes de toute tutelle patronale ou autre... unions qui puissent protéger leurs salaires<sup>3</sup>.

Le mot « autre » est très significatif. L'auteur veut parler de la tutelle de l'Église. D'autres textes sont là pour le prouver.

1. *L'Action catholique*, 5 novembre 1938.

2. *L'Ordre nouveau*.

3. *Le Réveil du Canada français*, p. 17.



L'auteur parle un peu plus loin de quelques grèves qui ont éclaté dans la province de Québec au cours des dernières années et il conclut que

ces mouvements éparpillés et bien des fois spontanés n'ont pas jusqu'ici été généralisés en mouvement large et efficace. Les efforts faits par les syndicats catholiques pour empêcher les travailleurs de se grouper dans des unions indépendantes de toute tutelle, sont un indice de l'inquiétude des patrons sous ce rapport <sup>1</sup>.

Et plus loin:

A mesure que les masses ont commencé à se défaire de leur sommeil hivernal... certains groupements cléricaux sont intervenus de plus en plus directement dans le conflit social croissant... Nous faisons face au danger d'un enchevêtrement des forces cléricales et fascistes, d'une espèce de clérico-fascisme sur le modèle autrichien <sup>2</sup>.

Malgré ce style « enchevêtré », nous comprenons que les communistes ne veulent pas des Syndicats catholiques, parce que ces derniers sont sous le contrôle moral de l'Église. Lorsque ces Syndicats poursuivent avec une certaine vigueur une campagne pour faire reconnaître les droits de leurs membres, comme dans le cas de la grève du textile, les communistes font la moue et ils se permettent des critiques méprisantes. « Les syndicats catholiques contre Blair Gordon n'ont pas lutté adroitement » <sup>3</sup>, dit E. Samuel. Que voulez-vous? Ils ont le monopole des luttes droites, c'est-à-dire des luttes qui conduisent à la révolution.

d) *Un bel exemple de mauvaise foi*

Les « fabricants » de propagande communiste ne craignent pas d'aller plus loin. Ils savent bien que ce n'est pas avec des affirmations vagues qu'ils pourront réussir à ébranler la mentalité religieuse de notre race. Il semble que ces « fabricants » aient parcouru en vain les principaux documents pontificaux pour trouver des textes qui porteraient à penser que l'Église ne protège pas les travailleurs. En effet, les communistes veulent faire croire au peuple que l'Église protège les grands monopoles. Pour cela, ils sont obligés de falsifier un texte et de fausser la pensée du Souverain Pontife pour donner une couleur de vérité à leurs affirmations fausses.

En voici un exemple. Il est pris dans la brochure de E. Roger <sup>4</sup>. Avant de donner ce texte, regardons un peu l'encyclique *Quadragesimo anno*.

A la fin de la deuxième partie de l'encyclique qui porte sur la doctrine de l'Église en matière économique et sociale, le Pape

1. *Le Réveil du Canada français*, p. 23.

2. *Ibid.*, p. 25.

3. Dossier Lessard-Drouin, résumé d'un cours en date du 27 février 1938.

4. *Le Réveil du Canada français*, p. 27.

Pie XI enseigne qu'il faut faire appel à des principes supérieurs pour restaurer la vie économique, « c'est-à-dire à la justice et à la charité sociale ». Puis plus loin :

Récemment, ainsi que nul ne l'ignore, a été inaugurée une organisation syndicale et coopérative d'un genre particulier. L'objet même de Notre Encyclique Nous fait un devoir de la mentionner et de lui consacrer quelques réflexions opportunes.

Et Sa Sainteté Pie XI, sans le mentionner, donne un résumé de la doctrine corporative italienne. En voici un extrait :

Les corporations sont constituées par les représentants des syndicats ouvriers et patronaux d'une même profession ou d'un même métier et, ainsi que de vrais et propres organes ou institutions d'État, dirigent et coordonnent l'activité des syndicats dans toutes les matières d'intérêt commun.

Grève et lock-out sont interdits : si les parties ne peuvent se mettre d'accord, c'est l'autorité qui intervient.

Point n'est besoin de beaucoup de réflexion pour découvrir les avantages de l'institution, si sommairement que Nous l'ayons décrite : collaboration pacifique des classes, éviction de l'action et des organisations socialistes, influence modératrice d'une magistrature sociale.

Et voici ce qui est important :

Mais, pour ne rien omettre en une matière aussi importante, tenant compte des principes généraux ci-dessus invoqués (voir à ce sujet le début de la deuxième partie de l'encyclique<sup>1</sup>) et de ce que Nous ajouterons à l'instant, Nous devons dire cependant qu'à Notre connaissance il ne manque pas de personnes qui redoutent que l'État ne se substitue à l'initiative privée, au lieu de se limiter à une aide ou à une assistance nécessaire et suffisante. On craint que la nouvelle organisation syndicale et corporative ne revête un caractère exagérément bureaucratique et politique, et que, notwithstanding les avantages généraux déjà mentionnés, elle ne risque d'être mise au service de fins politiques particulières, plutôt que de contribuer à l'avènement d'un meilleur équilibre social<sup>2</sup>.

Puis l'encyclique note quels sont les moyens d'atteindre ce meilleur équilibre social, et ces moyens, nous les chercherions en vain dans l'exposé des doctrines corporatives politiques.

Le corporatisme décrit par Sa Sainteté le Pape ne fait donc pas partie de la doctrine sociale de l'Église. Le Pape signale à son sujet les craintes des personnes bien renseignées et ces craintes ne font qu'exposer les dangers de l'État totalitaire, conception de l'État qui est bien loin d'être celle de la doctrine sociale de l'Église.

Maintenant, voici l'interprétation de ce passage par un « fabricant » de propagande communiste, E. Roger. L'auteur note

1. Ceci n'est pas dans le texte de l'encyclique.

2. La citation de *Quadragesimo anno* est faite suivant le texte donné par la *Documentation catholique* le 6 juin 1931.



qu'en 1931 Sa Sainteté Pie XI a publié l'encyclique *Quadragesimo anno*.

Ici on trouvait, dit-il, une approbation ouverte du système corporatif établi en Italie par le grand capital des monopoles.

Et l'auteur cite les quelques lignes suivantes <sup>1</sup> :

Récemment, ainsi que nul ne l'ignore, a été inaugurée une organisation syndicale et coopérative d'un genre particulier... Les corporations sont constituées par les représentants des syndicats ouvriers et patronaux d'une même profession ou d'un même métier. Grève et lock-out sont interdits. Pas n'est besoin de beaucoup de réflexion pour découvrir les avantages de l'institution, si sommairement que Nous l'ayons décrite: collaboration pacifique des classes, éviction de l'action et des organisations socialistes <sup>2</sup>.

Nous avons donné toute la citation du livre de Roger. L'auteur a faussé délibérément la pensée du Souverain Pontife, et il a pris soin, en plus, d'enlever tous les passages qui peuvent nous permettre de voir les avantages de la doctrine corporative exposée par le Pape, non à titre de doctrine, mais à titre de renseignement. On n'a qu'à comparer les deux textes pour tirer soi-même la conclusion.

C'est là, à notre avis, l'une des plus belles preuves que l'on puisse donner en faveur de la sollicitude de l'Église pour les travailleurs, puisque ses adversaires sont obligés de fausser la pensée du Chef de la chrétienté pour tenter de s'attirer la sympathie de notre classe ouvrière.

*e) En face des Fédérations de chômeurs et des individus*

Dans la lettre adressée à Charles Perry et signée par Maranda, nous avons vu que les communistes de Québec se félicitaient d'avoir fait élire deux de leurs membres et six de leurs sympathisants dans le bureau de direction de l'Union ouvrière nationale, une association de chômeurs de Québec. C'est là un premier fait.

Voici maintenant le récit des mêmes événements dans la brochure de Roger:

Les chômeurs, tout d'abord, se sont groupés dans les différentes fédérations contrôlées par les politiciens de quartier, dans l'espoir d'être dirigés sur le chemin de la lutte pour des conditions d'existence supportables. A un moment donné, les gens de l'A. L. N. essayèrent de se mettre à la tête des chômeurs dans la ville de Québec <sup>3</sup>.

C'est tout. Pas un mot du succès obtenu par les membres du parti communiste à Québec. Il est vrai qu'il s'agit là d'une

1. Aucun mot n'a été retranché de la citation.

2. *Le Réveil du Canada français*, p. 26.

3. *Ibid.*, p. 22. (Nous devons signaler ici une erreur de l'auteur. Il ne s'agit pas de l'A. L. N., mais bien du groupe de *La Nation*.)

brochure de propagande et qu'il ne faut pas dévoiler toutes les manœuvres communistes devant le grand public.

Et voici un mot d'ordre adressé aux membres du parti:

Unification des travailleurs, habituer le peuple à demander plus et à lutter contre l'état. Ces mesures sapent contre l'état bourgeois<sup>1</sup>.

En conclusion, les communistes travaillent à grouper les chômeurs pour organiser la lutte contre l'État. Ils ne cherchent en rien à soulager leurs misères. Le livre de compte du parti nous révèle qu'aucun sou n'a été donné en faveur des pauvres et des sans-travail.

Et maintenant quelques mots sur leurs activités auprès des particuliers. Nous nous contenterons de citer quelques notes écrites sur des feuilles trouvées dans le dossier Lessard-Drouin. Quelques-unes de ces feuilles portent la mention « Bureau politique », ce qui peut nous faire croire que les indications contenues sur ces feuilles ont été discutées par le comité du parti en notre ville. Le seul but de ces notes est, semble-t-il, de révéler à la direction du parti le nom de certaines gens chez qui les propagandistes pourraient avoir quelque succès. Afin de ne faire tort à personne, nous avons enlevé les noms contenus dans ces notes.

En voici une première:

... après avoir travaillé un été de temps à vendre du linge de seconde main et se voyant à l'automne sans feu ni lieu, X... et son épouse se sont vu dans l'obligation de prendre du bois à bucher à la corde pour un certain habitant en moyen de la rivière aux pins... (Et la note continue...) Découragé, il veut retourner se placer sur le secours.

En voici une autre:

Cadoret (la note fait allusion aux travaux de chômage exécutés en 1937, sur les terrains du Parc Victoria) laisse les infirmes faire de la grosse ouvrage, pendant que des gros hommes font des travaux légers. Cadoret est placé par la Ligue des Propriétaires et certaines organisations cléricales.

### **Le parti communiste de Québec et sa propagande**

Quel peut être l'effectif du parti communiste dans la ville de Québec? Une réponse précise est impossible, même après avoir examiné tous les documents du dossier Lessard-Drouin. Les communistes eux-mêmes ne semblent pas plus désireux qu'il ne faut de publier la liste et le nombre de leurs partisans. S'il nous est permis d'exprimer une opinion, après avoir examiné les

1. Cours du mercredi 1<sup>er</sup> mars 1938.



documents du dossier, nous nous croyons justifiable de dire que le parti communiste n'a jamais compté plus de cent cinquante membres à Québec.

Les listes de membres que contient le dossier Lessard sont évidemment incomplètes. Nous avons, par exemple, la liste des membres d'une cellule, tandis qu'un autre document note qu'il y avait au moins, en mai 1938, cinq cellules en activité à Québec. Depuis ce temps, les meilleurs renseignements nous permettent de croire que le parti communiste à Québec est passablement désorganisé, pour le moment du moins.

Document intéressant, nous possédons la liste des membres de l'exécutif du parti communiste de Québec. Ces noms sont contenus dans un livre de caisse, où sont inscrites les contributions de ces membres pour le parti, l'U. R. S. S., *Clarté* et *Clarion*. On remarquera que tous les prénoms sont supprimés. Il est vrai que l'exemple vient de haut, puisque l'on dit toujours le camarade Staline. Voici la liste de ces « camarades » : Langlois, Lapierre, Bédard, Blais, Descroiselles, Beaupré, Lortie, McKinnon, Patry, Saint-Laurent, Maranda, Parent et Baillargeon.

a) *A travers les listes de membres*

Un livret de cotisations mentionne les noms des membres d'une cellule du parti à Québec. Les voici : « A.-A. Parent (2604); madame Lessard (2616); Renaud (2665); Lemieux (2608); madame Dallaire (2661); Michaud (2618); Valcourt (2609) et madame Lemire (2659). »

Le chiffre accompagnant le nom est celui qui est inscrit sur la carte de chaque adhérent. L'exécutif du parti, à ce qu'il semble, ne tient pas compte des noms, mais seulement des chiffres. Nous avons rencontré, en effet, une série de factures rédigées de cette façon : « Prenez note que 2549, 2618, etc., n'ont pas payé leur contribution pour le dernier mois. » Ceci est une belle réalisation de la doctrine communiste qui ne tient aucun compte des personnes, et ne connaît les individus qu'en autant qu'ils font partie d'une masse.

La police, au cours de ses perquisitions, a également saisi une série de cartes destinées au comité provincial de Montréal. C'étaient des cartes de nouveaux membres, et les dirigeants du comité de Québec n'avaient pas encore eu le temps de les expédier à leurs « supérieurs » de Montréal. La liste des nouveaux membres et la date de leur adhésion au parti nous montre que les propagandistes sont très actifs, car ils avaient réussi à con-

vaincre six individus à rejoindre les rangs du parti, et ceci en l'espace de trois jours. La voici :

Florand Michaud, 21 mai 1938; Emile Bougie, 21 mai 1938; Joseph Vallée, 23 mai 1938; Léo Boucher, 23 mai 1938; Albert Gagnon, 23 mai 1938; Clermont Dallaire, 24 mai 1938.

Il ne faut pas conclure de là que tout va comme dans le meilleur des mondes chez les partisans de la III<sup>e</sup> Internationale. Si les propagandistes trouvent de nouveaux membres, bien des anciens quittent les rangs du parti, après s'être rendu compte par eux-mêmes des motifs réels du communisme. Un livre du parti, en effet, note que les cartes 2610, 2633, 2603, 2611, 2614 et 2619 ont été annulées. Il doit s'agir de gens qui s'étaient laissé prendre par les beaux discours de ces « donneurs de recettes » au mal social.

#### b) *La circulation des journaux communistes*

Les entrées au livre de caisse du parti communiste à Québec ne sont pas très complètes, car le livre est très mal tenu. Toutefois, elles peuvent nous permettre des constatations très intéressantes sur les activités du parti dans la ville de Québec.

Du 29 janvier 1938 au 23 mai 1938, le livre de Caisse mentionne que la somme de \$38.13 a été reçue pour le journal *Clarité*. Le parti a envoyé à l'administration du journal, la somme de \$15.80. D'où il est facile de conclure que dans quatre mois le parti a réussi à écouler à Québec environ 763 exemplaires de ce journal, soit près de 200 exemplaires par mois. Notons qu'il est resté dans la caisse du parti un surplus de \$22.23.

Le même livre note également l'encaissement d'une somme de \$7.50 pour le journal *Clarion*, organe anglais du parti communiste canadien. Durant la même période, on a donc distribué 150 exemplaires de *Clarion*. Les propagandistes ont un surplus en caisse de \$5.70, car la somme de \$1.80 a été envoyée à l'administration de ce journal.

En ce qui concerne les journaux communistes étrangers, une série de reçus adressés à M. et Mme François-Xavier Lessard par M. A.-E. Larouche, secrétaire des Amis de l'Union soviétique de Montréal, nous permet des réflexions pleines d'intérêt sur la propagande rouge à Québec.

Disons d'abord qu'une circulaire mentionne la liste des journaux étrangers vendus par l'Association des Amis de l'Union soviétique. Voici la liste de ces journaux et, entre parenthèses, l'endroit où ils sont imprimés: *Journal de Moscou* (Moscou), *Russie d'Aujourd'hui* (Paris), *Revue de Moscou* (Moscou), *Moscow News* (Moscou), *Russia To-Day* (Londres), *Soviet Russia*



*To-Day* (New-York), *Sovielland* (Moscou). En russe: *Izvestia*, *Kracodil*, *Ogoniuk*, tous de Moscou.

Les reçus que nous avons sur le commerce de ces journaux étrangers couvrent la période du mois de décembre 1936 au mois de mars 1938, soit seize mois. Total: \$100.53. Supposons que chaque numéro de ces journaux se vend 10 sous, nous pouvons conclure qu'il se vend en notre ville, chaque mois, près de cent numéros de journaux communistes étrangers. Si nous ajoutons ce nombre aux deux cents exemplaires de *Clarté*, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il se distribue trois cents numéros de journaux communistes, chaque mois, à Québec. Rien ne nous permet d'affirmer que ces chiffres sont complets et nous avons toute raison de croire que la circulation des journaux rouges est encore plus considérable.

#### c) *Les brochures de propagande*

Une liste de comptes nous permet de faire des constatations analogues en ce qui concerne la diffusion des brochures de propagande. Ces comptes couvrent la période du 23 février 1938 au 25 mai 1938, soit une période de trois mois. Encore là, rien ne nous dit que la liste des comptes est complète. Nous reviendrons sur l'origine de cette propagande, car les factures, que nous passerons en revue, ne portent aucune indication nous permettant de dire le nom du vendeur.

Les comptes s'élèvent à environ \$200.00. Si nous supposons que chaque brochure se vend en moyenne 20 sous, nous arrivons à la conclusion que près de mille brochures de propagande communiste ont été distribuées dans la ville de Québec du 23 février au 25 mai 1938, soit dans un espace de trois mois.

#### d) *Les revenus du parti communiste*

Si les membres du parti communiste de Québec n'ont à leur actif aucune organisation, ni même aucune tentative d'organisation pour venir en aide aux travailleurs et aux classes pauvres, ce n'est pas parce que les coffres du parti sont vides. Les dirigeants ont imaginé bien des moyens pour se procurer des fonds et les membres sont appelés à participer à des souscriptions et à payer des contributions de toutes sortes.

Dans certaines circonstances, que nous ne connaissons pas faute de renseignements précis, les membres sont obligés de verser des amendes dans la caisse du parti. C'est ainsi que le livre de caisse contient l'inscription suivante: « Descroiselles, amende de \$27.45. » Rien ne nous permet de dire si le nommé Descroiselles a dû payer l'amende lui-même ou s'il était simplement chargé d'en faire la collection.

Un programme de réunion nous permet de signaler toute l'attention et tout l'attachement qu'on apporte aux fonds du parti. Ce programme semble être l'ordre du jour d'une réunion du comité exécutif du parti à Québec. On remarquera que la moitié de la séance est consacrée à discuter des « questions financières ». Le voici :

1. *Clarté.*  
(Comptes dus Descroiselles, circulation, vente.)
2. Littérature.  
(Dus par membres.)  
(Dus par la section de Québec à Montréal.)
3. Amis de l'Union Soviétique (dus).
4. Propagande et recrutement.
5. Rapport des groupes.
6. Descroiselles, mouvement des masses.
7. Lettre de Montréal.
8. Elections municipales.

Afin de ne pas être obligé de revenir sur ce programme, nous signalons que le mouvement des masses, — malgré que les masses ne soient pas très considérables, — semble être confié à un nommé Descroiselles, puisqu'il apparaît que ce dernier est chargé de faire rapport à ce sujet. Disons qu'un individu du même nom a déjà eu des démêlés avec la justice pour un commencement d'émeute près de la pelle mécanique de Champigny, en 1937.

En conclusion, ajoutons que nous avons cherché les moindres traces qui auraient pu nous permettre de dire que le groupe de Québec avait à son actif une œuvre charitable, et nous n'avons rien trouvé, rien. Pas même la moindre tentative pour aider un chômeur dans la misère. C'est là une confirmation de fait que la doctrine communiste n'a pas pour but d'aider les travailleurs, mais de les exploiter plus copieusement qu'ils ne l'ont jamais été sous tous les régimes.

#### e) *Le commerce des timbres*

Plusieurs lettres nous permettent de retrouver l'origine des timbres de propagande. Toutes ces lettres sont adressées à Mme François-Xavier Lessard et nous font croire que cette dame avait la haute main sur le commerce des timbres communistes à Québec. Ces envois de timbres étaient assez fréquents, puisque les deux lettres que nous avons ont été adressées à deux jours d'intervalle.

L'agent en charge pour ce commerce dans le district de Montréal semble être un nommé James Gould, domicilié à 3472, avenue du Parc.



f) *L'origine des brochures de propagande*

Plusieurs lettres sont là pour nous faire découvrir le point de départ des brochures communistes distribuées en notre ville. Les factures ne contenaient aucune indication propre à découvrir le nom du vendeur ou de l'envoyeur; toutefois, d'autres documents sont de nature à nous faire affirmer que toute cette propagande est expédiée par un individu connu sous le nom de Roméo Duval, domicilié à Montréal.

Voici une lettre de Roméo Duval adressée à Mme F.-X. Lessard:

Mad. F.-X. Lessard  
31 rue Mazenod

Montréal, 22 mai 1938.

Camarade,

Quelques mots pour vous dire que j'ai envoyé cette semaine 28 correspondance et je vous envoie votre bill avec un détail au complet concernant votre compte, et veuillez me faire dire aussitôt que vous l'aurez reçu si il y a erreur.

Je vous enverrai d'ici quelques jours les livres que vous avez demandé à Dubé, c'est-à-dire je pourrai pas vous les envoyer tous parce que je les ai pas tout et je pourrai dire à Parent que nous avons réorganisé notre système de publicité et de littérature qui permettra certainement de propager et de faire connaître plus facilement nos décisions et notre propagande, je veux dire que quel qu'un communiquera régulièrement avec vous autre, de cette façon vous serez tenu au courant de ce qui se passe aussi je vous ai chargé 10 cts par correspondance, parce Toronto a commencé par me charger la malle.

Bien à vous

Roméo DUVAL

1554 rue Poupart, Montréal.

P. S. — Aussi je veux vous dire que j'ai en main présentement quelques livres voici les titres: 1 *L'origine des mondes*, 1 *Fascism et Revolution*, 1 *Les Montagnes et les Hommes*. Les voulez-vous? J'attends votre réponse? Mais au plus tôt que possible. Roméo Duval.

Voici un bref résumé de trois autres lettres sur le même sujet: 1<sup>o</sup> Lettre de Roméo Duval à Mme Lessard, en date du 22 avril 1938, pour lui adresser un discours de Maurice Thorez, le secrétaire du parti communiste français. Duval communique à Mme Lessard qu'elle pourra vendre le livre 5 sous et qu'il le lui laissera pour 3 sous. Au moment où Duval écrivait cette lettre, il demeurait à 2719, rue Ontario, Montréal. 2<sup>o</sup> Lettre de Duval à Mme Lessard, mais sans date, où il lui signale l'envoi de cent exemplaires du pamphlet d'Évariste Dubé. Ce pamphlet « tant attendu depuis notre dernier congrès », déclare Duval. Il s'agit probablement du livre intitulé: *What's behind the padlock law?* 3<sup>o</sup> Lettre du même à la même, le 8 avril 1938:

J'espère, dit Roméo Duval, que vous réussirez malgré les difficultés que vous traverser à progresser ici nous autre nous nous

concentrons sur le recrutement parce que c'est la meilleure réponse que nous pouvons leur donner...

C'est probablement pour dépister les agents de la sûreté que les dirigeants communistes confient à leurs épouses la tâche d'échanger la correspondance.

### Quelques bribes de doctrine communiste

Que de fois n'entendons-nous pas les « gens larges » parler des distinctions qu'il faut faire entre les communistes « canayens » et les communistes des autres pays. Ces derniers sont des gens bien dangereux; sans aucun doute, ils cherchent à répandre des idées subversives. On ne trouve pas cela chez les nôtres; les nôtres, ce sont surtout des mécontents. Ils ne veulent pas la destruction de la religion et de l'ordre social, dit-on.

C'est à cette objection que nous voudrions répondre en citant quelques-uns des documents authentiques des communistes de la province de Québec. Notre prétention n'est évidemment pas de faire un exposé de la doctrine communiste avec ces documents, mais simplement de mettre sous les yeux du public quelques-unes des idées en cours chez les partisans canadiens-français de la III<sup>e</sup> Internationale. Une conclusion se dégagera d'elle-même de cette accumulation de documents, c'est que la doctrine communiste est la même à Québec, à Montréal, à Paris, à Londres, à Moscou, et que les directives pontificales sur ce danger pour l'ordre social trouvent autant leur application chez nous que dans les autres pays, puisque le mal est le même.

Voici quelques opinions communistes en cours dans la province de Québec:

#### a) *La question de l'existence de Dieu*

Il semble bien que les dirigeants du communisme aient jeté aux orties le petit catéchisme en usage dans la province de Québec, pour étudier les questions religieuses dans des bouquins pas très recommandables. La police a saisi à la résidence de Lessard un exemplaire très usé du petit *Catéchisme de l'Athée* par Charles Boyer. Le livre a été imprimé en France, en 1903. C'est un livre sale, tellement sale qu'il est à peu près impossible d'y trouver quelques lignes que nous pourrions citer devant des gens honnêtes. Nous nous bornerons à la question de l'existence de Dieu et de la filiation de l'homme et du singe. Sur la question des dogmes, il est complètement impossible de trouver une citation qui ait au moins quelque propreté.



Voici la définition de Dieu donnée par cet auteur :

Qu'est-ce que Dieu ? C'est un être surnaturel créé par les hommes pour expliquer ce que leur ignorance les empêche de comprendre. Il n'y a donc pas de Dieu ? A toute évidence non.

C'est tout. Et l'on est obligé de croire qu'il se rencontre des gens pour accepter cela comme du pain bénit. Et Lessard ne devait pas être le seul à apprendre son catéchisme dans ce manuel. D'autres livres de même nature, d'autres livres aussi sales, doivent être en circulation. Ce sont des livres de cette espèce qui forment dans un pays la première génération d'athées. Leur formation est silencieuse et cachée ; c'est cette génération qui profitera ensuite de toutes les occasions favorables pour semer la haine contre Dieu.

#### b) *L'ancêtre de l'homme : le singe*

Les communistes, on ne sait pour quelle raison, tiennent absolument à descendre du singe. On dirait qu'ils ont honte d'avoir été créés par Dieu et qu'ils veulent cacher leurs origines divines sous la thèse de la filiation de l'homme et du singe. A part quelques articles que nous avons trouvés sur le sujet dans le dossier Lessard-Drouin, voici ce que dit sur le sujet le *Cathécisme de l'Athée* de Charles Boyer (il est bien difficile d'y comprendre quelque chose) :

L'homme descend-il du singe ? A toute évidence. De même que les singes inférieurs, tels que les macaques et les paviens sont voisins des prominiens, les singes supérieurs sans queue se rapprochent fort de l'homme. Les différences anatomiques entre l'homme, le gorille et le chimpanzé sont bien moindres qu'entre le gorille et les singes inférieurs... etc.

Et avec cette démonstration obscure, on conclut à l'évidence de la filiation de l'homme et du singe.

#### c) *La religion et le clergé*

Communisme et fascisme sont en lutte pour la domination du monde. Tous deux se regardent comme des adversaires et ils ne laissent passer aucune occasion de se défier. Les deux, toutefois, présentent une formule d'État totalitaire, où l'on défie soit la masse, soit la race, soit la nation. Le communisme a plus de chance de se trouver des adeptes en se présentant comme l'adversaire du fascisme qu'en se présentant directement comme l'adversaire de l'Église. C'est une tactique électorale tout simplement pour capter l'adhésion des simples d'esprit. Toutefois, les dirigeants du parti communiste ont soin de faire appel à tous les sophismes pour tenter d'assimiler le fascisme et l'Église. Ils cherchent alors à atteindre l'Église

derrière le fascisme. Ils font mine d'ignorer que l'Église est universelle et uniquement chargée des intérêts spirituels de ses membres; qu'elle est au-dessus de tous les régimes politiques.

Alors les communistes peuvent dire: « Le centre du fascisme, c'est l'Église <sup>1</sup>. » Il est entendu qu'ils oublient de signaler les courageuses protestations de Sa Sainteté le Pape contre les abus des régimes totalitaires, ce qui serait bien difficile à concilier avec leurs sophismes <sup>2</sup>.

Voici quelques notes intéressantes sur l'esprit des communistes de la province de Québec:

Pour le moment, l'attaque de la religion ne donnerait rien <sup>3</sup>.

Une autre:

Le parti communiste doit défendre les libertés religieuses du clergé, si celui-ci se déclare pour les ouvriers (c'est-à-dire pour les partisans du communisme et la révolution).

Une autre note nous permet d'affirmer que les communistes de Québec tiennent des réunions spéciales pour l'étude de l'athéisme.

Voici maintenant une parole de Stanley Ryerson, le secrétaire du parti communiste provincial:

La question canadienne-française n'est pas encore réglée définitivement, le clergé aidait à maintenir le canadien français arriéré. L'instruction publique et les conditions spéciales favorables la bourgeoisie fasciste française et anglaise.

De grâce, M. Ryerson, le peuple canadien-français est capable de régler ses problèmes sans être obligé de faire appel aux étrangers.

Les dirigeants communistes sont des hommes universels: ils ne se contentent pas d'être des « théoriciens », ils veulent être « historiens ». Toutefois, comme notre histoire est une épopée religieuse, il faut bien la falsifier pour justifier la démolition de toute notre société et de toutes nos traditions. C'est là le travail de ces nouveaux historiens. Leurs travaux ne sont pas présentés devant le grand public, mais devant les plus sûrs adeptes du parti. Autrement, ils craignent le ridicule. Voici un extrait de ces cours sur l'histoire du Canada, d'après des documents qui n'existent pas:

La compagnie de la Nouvelle France qui a existé de 1627 à 1636 et était sous la direction de Armand Duplessis, jésuite, et était en

1. Note d'un discours trouvé dans le dossier Lessard-Drouin.

2. On trouve également dans le dossier plusieurs opinions (il s'agit de nouvelles découpées dans les journaux) de personnages bien intentionnés qui viennent apporter « l'appui de leur autorité » à cette erreur. C'est ainsi qu'en voulant combattre le communisme ces gens lui fournissent des armes contre l'Église.

3. Note extraite des résumés de cours.



mesure de supplanter toutes les autres compagnies. Il a obtenu par lettre patente du Roi de France le monopole de la fourrure pour la vallée du Saint-Laurent. Ensuite, c'est la compagnie East-India, Indes de l'Est, qui essaie de faire concurrence et de supplanter le groupe de Richelieu.

Et plus loin :

Marie de l'Incarnation apporte de la boisson afin de se procurer de la fourrure. Les jésuites ne sont pas ici pour instruire les indiens mais pour extirper les peaux de castor <sup>1</sup>.

C'est tellement stupide qu'il est inutile de prendre la peine de corriger les faussetés qu'on rencontre dans le texte.

d) *Les religieux de la Compagnie de Jésus*

C'est une vérité historique que les membres de la Compagnie de Jésus sont parmi les premières victimes des persécutions religieuses, lorsque l'État décide de faire la guerre à l'Église. On l'a vu en France, en Espagne, au Mexique, etc.

Les communistes de la province de Québec ne semblent pas les apprécier outre mesure. En voici la preuve :

Le fascisme, c'est la dernière tentative désespérée que font les cercles dirigeants de la haute finance afin de tenir enchaînée, par la démagogie et par la terreur, la masse populaire qui se réveille. Chez nous, en pays de Québec, le fascisme et sa « doctrine » sont puisés à deux sources principales : ces deux sources, qui sont des armes éprouvées de la classe au pouvoir, sont d'une part les influences de certains groupements d'« extrême-droite » dans l'Église (certains Jésuites qui entourent l'École Sociale Populaire) et d'autre part le nationalisme du petit bourgeois canadien-français <sup>2</sup>.

Et plus loin :

Déjà lors du branlement profond du capitalisme dans les années d'après-guerre, les Pères jésuites ont organisé les « Semaines Sociales », dont le but était l'étude des problèmes du capitalisme, de l'état corporatif et des moyens à prendre pour combattre le communisme <sup>3</sup>.

Encore un exemple de la tentative des communistes d'assimiler la doctrine sociale de l'Église et la doctrine fasciste. Rien de plus facile à réfuter, lorsque l'on sait que l'Église ne s'occupe que des valeurs spirituelles. On ne trouve rien de tel dans les doctrines fascistes.

e) *Pourquoi se joindre au parti communiste ?*

Pour répondre à cette question, nous nous contenterons de citer une lettre de François-Xavier Lessard destinée aux sympathisants. La voici :

Ayant su que vous comprenez que le régime qui nous gouverne est pourri, je me permets de vous écrire quelques mots pour vous

1. Cours donné le 16 février 1938.

2. *Le Réveil du Canada français*, p. 24.

3. *Ibid.*, p. 26.

demander s'il vous plairait d'étudier la structure du système capitaliste, pour être mieux en mesure de le démolir. Nous devons démolir ce régime qui oppresse notre peuple canadien, cette exploitation de la moitié de la population par une minorité de paresseux, qui vivent des sueurs des ouvriers et qui non contents d'accumuler des richesses avec le travail des ouvriers s'organisent pour faire mourir de misère et de privations de toutes sortes des milliers de travailleurs en leur créant des conditions de vie malsaine.

Pour remédier à cet état de chose, il faut que les travailleurs s'empare des moyens de production, afin d'en faire une meilleure distribution et qui sont des produits faits par les mains des travailleurs, mais qui est accaparé par ces exploiters au détriment de la classe productrice et travailleuse.

Le capitaliste étant trop paresseux pour produire son papier à toilette. On nous accuse d'être contre la propriété privée et c'est vrai nous sommes contre la propriété privée qui empêche la majorité du peuple de posséder une propriété.

Si vous voulez me poser des questions, ou me faire connaître vos objections, si toutefois vous en avez, je m'efforcerai de vous répondre d'une manière claire et précise.

Espérant avoir le plaisir de vous lire bientôt,  
Je demeure le dévoué défenseur des travailleurs,

F.-X. LESSARD

C'est clair et la lettre a de plus l'avantage d'être beaucoup plus précise que les circulaires de propagande que le parti fait distribuer dans les grandes villes de temps à autre.

« Il faut démolir le régime capitaliste », voilà ce qui ne prête à aucune équivoque. Il ne s'agit pas de réformer le régime capitaliste de manière à ce que les droits de chacun et surtout ceux des travailleurs soient mieux protégés. Non, il faut tout jeter à terre, probablement pour permettre aux dirigeants du parti communiste de s'enrichir des dépouilles du régime actuel et de continuer ensuite le même régime en l'enveloppant d'un nom nouveau.

Il faut également bien retenir le passage de la lettre qui regarde la propriété privée. « On nous accuse... » Là encore nous sommes en face d'une déclaration précise. Nous ne sommes pas habitués à trouver autant de clarté dans les brochures de propagande.

#### *f) Le succès du parti avant tout*

Quel est le but de toute la propagande communiste? Est-elle faite pour faire disparaître la misère des classes pauvres? Est-elle faite pour trouver des conditions d'existence acceptables pour les travailleurs? Non, car toutes les activités du parti communiste tendent au seul succès du parti. Il faut avouer que les chefs n'ont pas tort, car leur fortune politique future, — en admettant qu'elle ait un futur, — dépend exclusivement du



succès du parti. Lisons quelques-unes des directives des chefs du parti dans la province de Québec. Ces déclarations sont d'autant plus intéressantes qu'elles n'étaient pas faites pour la publicité.

Le parti communiste est le groupe d'ouvriers capables de donner une directive claire pour l'établissement du système ouvrier paysan. Les masses populaires ne peuvent renverser le capitalisme sans une direction et la mobilisation des ouvriers à l'alentour de leurs intérêts communs. La lutte doit se faire par les demandes suivantes, qui sont de nature à augmenter la sympathie des masses envers le parti: lutter pour de gros salaires, défendre les droits du peuple pour l'obtention des secours, problèmes de la jeunesse, apprentissage, éducation et culture, défense des ouvriers en général et direction vers le socialisme <sup>1</sup>.

On ne veut pas lutter pour obtenir des avantages, on veut lutter tout simplement pour amener des adhérents au parti.

Le ton est tout autre dans les brochures de propagande. Là, les communistes mettent hypocritement l'accent sur la misère du peuple. En voici un exemple et l'on pourra constater de quelle façon ces révolutionnaires savent voiler leur pensée:

La misère des gens devient plus profonde, et il faut organiser une force pour secourir et sauver le peuple qui autrement ne pourra survivre et progresser <sup>2</sup>.

Si nous voulons un exemple encore plus frappant de la différence de ton entre les brochures de propagande et les discours des dirigeants devant le cercle intime de leurs amis, consultons un résumé de cours donné par Évariste Dubé, l'auteur de la petite brochure *What's Behind the Padlock Law?* Voici ce que dit ce monsieur lorsqu'il ne soupçonne pas que sa prose pourra être imprimée:

Il ne faut jamais consoler la classe ouvrière, parce que la consoler, c'est l'empêcher de lutter <sup>3</sup>.

Remercions ce monsieur Dubé de venir confirmer de son autorité les affirmations de nos meilleurs sociologues sur les menées communistes. Quelle témoignage voulez-vous ajouter à celui-là?

Et pendant que les chefs se cachent dans l'ombre pour faire des déclarations, les brochures de propagande parlent à grand bruit « des grandes réalisations de l'U. R. S. S. », de la noble lutte du Front Populaire en Espagne, etc. L'auteur de la brochure déjà citée déclame de son côté en style boursoufflé:

Nous prenons l'engagement de rester farouchement loyaux aux grandes traditions révolutionnaires de notre parti, le parti de Lénine, de Staline, de Dimitrov <sup>4</sup>.

1. Résumé de cours (le vendredi 5 mars 1938), par Richer.

2. *Le Réveil du Canada français*, p. 39.

3. Résumé de cours (le 1<sup>er</sup> mars 1938), par Évariste Dubé.

4. *Le Réveil du Canada français*, p. 39.

Un autre témoignage:

Maintenant que nous sommes au dernier stade du capitalisme, les membres du parti communiste doivent instruire la classe ouvrière en lui enseignant le marxisme<sup>1</sup>.

Enfin une dernière citation:

Les communistes sont les politiciens de la classe ouvrière<sup>2</sup>.

Notons que suivant les meilleurs dictionnaires, un politicien est un homme qui pense à ses intérêts dans une place où il devrait penser à ceux de ses administrés. Voilà encore une autre vérité que nous trouvons sur les lèvres d'un chef communiste, E. Samuel. Les communistes sont donc les hommes publics les plus propres à mettre de côté les intérêts de la classe ouvrière pour s'occuper de leurs intérêts personnels. C'est M. Samuel et le dictionnaire qui le disent. Nous n'y pouvons rien.

*g) Le sacrifice de toutes les libertés*

Les chefs communistes cherchent à introduire une discipline de fer au sein de leur parti. Ils tentent de faire accepter sans discussion, par les membres, toutes leurs décisions. Les dirigeants habituent leurs subordonnés à obéir aveuglément à tous leurs ordres. Ils cherchent à détruire chez eux toute initiative, afin de pouvoir compter sur des instruments dociles, si un jour les événements pouvaient leur permettre d'espérer.

Voici une déclaration faite par E. Samuel:

La discipline du parti doit être comprise et acceptée suivant le degré de connaissance politique du membre du parti. Exemple: un dirigeant du parti doit accepter une discipline rigide, tandis qu'un nouveau membre ne peut accepter qu'une discipline assez restreinte, en raison de son peu de connaissances politiques.

Un groupe peut être exclu du parti, parce qu'un groupe dissident qui ne veut pas se soumettre à la majorité, pratique de ce fait du fractionalisme, et est de nature à affaiblir la discipline du parti, ce qui peut aider beaucoup nos ennemis de classes surtout dans les périodes de luttes aiguës. Notre parti étant une volonté unique est incompatible avec l'existence de fractions. Notre parti a l'expérience de 83 partis communistes et sait fort bien que la moindre petite fraction dans le parti paralyse le bon fonctionnement du parti...

La lutte doit se faire sur deux fronts, contre la bourgeoisie et contre les importunistes au sein du parti...

Accomplir un montant de travail en faveur du parti chaque jour et pratiquer constamment une observation de la politique actuelle internationale, fédérale, provinciale. Connaître la valeur de la morale bourgeoise sur les choses fausses. Travailler à briser l'axe Duplessis-Hepburn, qui est le centre de la réaction principale au Canada<sup>3</sup>.

1. Résumé d'un cours donné par C. B.

2. Résumé d'un cours donné par E. Samuel.

3. Résumé de cours par E. Samuel, en date du 4 mars 1938.



h) *Les divisions de l'histoire*

A la suite de l'« importante découverte » de la filiation du singe et de l'homme, les théoriciens du communisme ont dû forcément remanier les grandes lignes de l'histoire. Ce n'est pas logique, mais c'est bien compréhensible, lorsqu'on veut tout refaire l'édifice social. Les pseudo-historiens au service du parti déchirent quelques pages de l'histoire, changent le cours des événements et leur interprétation. Que voulez-vous ? Il faut bien trouver une atmosphère historique à des doctrines inhumaines.

Voici, d'après un document écrit par Lessard et qui semble un résumé de cours, la division de l'histoire universelle :

L'histoire universelle se divise en cinq périodes principales : 1° de la révolution de 1818 à la commune de Paris (1871); 2° de la commune de Paris à la révolution russe de 1905; 3° de la révolution de 1905 à la révolution d'octobre; 4° de la révolution d'octobre au premier plan quinquennal; 5° du premier plan quinquennal au mouvement stakanoviste.

Alors une conclusion s'impose. Le monde a été créé en 1818, ou bien, si l'on tient compte des doctrines communistes, on s'est aperçu en 1818 que le singe n'était plus singe, mais homme. La première année de ce nouveau monde a été marquée par un événement d'une importance capitale: la naissance de Karl Marx. Les communistes font-ils débiter l'histoire du monde en 1818, parce qu'ils prétendent que Karl Marx fut le premier singe fait homme ? Les documents ne nous le disent pas, mais c'est au moins la conclusion de leurs doctrines. Avant 1818, il n'y eut rien. Alors, il ne peut être question de dix-huit siècles d'histoire de l'Église. Rien de plus simple pour résoudre la question.

i) *La nouvelle figure de Papineau*

Ce ne fut pas une mince besogne pour le petit groupe communiste du Québec que de se mettre à la recherche d'un ancêtre canadien. Les « intellectuels » du groupe se mirent à fouiller notre histoire. Ils cherchèrent longtemps, et ils décidèrent enfin, après bien des discussions probablement, à décorer Papineau du titre d'ancêtre communiste au Canada.

Papineau, dit en substance E. Samuel, organisa la lutte de classe contre les bourgeois du temps. Il ne craignit pas de faire alliance avec les anglais du Haut-Canada pour déclencher la révolution. Papineau et les patriotes, disent les communistes, réclamaient une meilleure répartition de la richesse.

Voilà une interprétation très fantaisiste de l'histoire, puisque Papineau faisait la lutte pour l'obtention des libertés parlementaires que l'Angleterre nous refusait. Fait intéressant à noter,

c'est qu'il n'y a pas seulement les communistes du Québec qui s'affirment les successeurs de Papineau, car il y a déjà eu, il y a bien des années, un petit groupe de partisans des doctrines fascistes qui se réclamaient également comme les successeurs du grand patriote. Il ne faut pas se surprendre alors de l'opposition entre fascisme et communisme.

Ajoutons que d'après les documents du camarade Lessard, Papineau serait né avant le commencement du monde. Il avait déjà commencé ses luttes politiques au moment où Karl Marx « était encore à faire ses dents ». C'est tout de même un peu fort, puisque Marx est reconnu comme le grand pontife du communisme. Les communistes commettent une injustice grave envers Papineau, en ne signalant pas qu'un Canadien avait déjà mis en pratique les doctrines du communisme avant Karl Marx. Indiquons le fait au journal *Clarté*, dont les rédacteurs font tout leur possible pour répandre cette interprétation fautive de la lutte des Patriotes de 1837.

j) *En marge de l'actualité*

Signalons, pour terminer cette longue énumération, un certain nombre d'opinions des chefs du parti communiste, en marge de l'actualité. On verra que les communistes n'aiment ni *l'Action catholique*, ni *le Devoir*, ni le parti conservateur, ni le parti libéral, ni la C. C. F., ni le très honorable Lapointe, ni l'honorable Duplessis, ni l'honorable Godbout, etc.

Les fascistes emploieront leurs armées pour opprimer les peuples et leur enlever leurs libertés. Un certain nombre de C. C. F., *l'Action catholique*, *le Devoir*, journaux capitalistes, prêchent cette doctrine<sup>1</sup>.

Que pense-t-on des grands partis politiques qui se disputent le pouvoir au Canada? Voici la définition de parti et un jugement sur le parti conservateur, le parti libéral, le parti C. C. F. et le parti communiste:

Le parti est le groupe d'hommes les plus avancés de sa classe qui défend les intérêts de sa classe.

Le parti conservateur est le groupe le plus avancé qui défend les intérêts de 50 big shots, groupe le plus riche.

Le parti libéral est le groupe de la bourgeoisie moyenne, non oligarchique.

Le parti C. C. F. est le parti de la petite bourgeoisie et de l'aristocratie du travail.

Le parti communiste est le parti du prolétariat, est le groupe le plus avancé du travailleur prolétarien.

Nous sommes dans la période de l'entraînement des masses au renversement de la bourgeoisie<sup>2</sup>.

1. Cours donné par E. R., le 9 mars 1938.

2. Résumé d'un cours donné par E. Samuel, en date du 27 février 1938.



Les hommes politiques en vedette n'ont pas beaucoup de sympathies dans les milieux communistes. François-Xavier Lessard appelle l'honorable M. Duplessis « Morice du Calnas ». Une découpure du *Soleil*, avec des commentaires au crayon, nous prouve qu'on n'en a pas davantage pour l'honorable E. Lapointe. La découpure de ce journal contient un article de la page de rédaction, en date du 1<sup>er</sup> juin, où se trouve commenté un discours prononcé par le ministre de la Justice devant les Chevaliers de Colomb de Drummondville. Après avoir rappelé un discours du Pape contre l'athéisme et le communisme, l'honorable Lapointe ajoutait en s'adressant aux jeunes gens: « N'allez pas orienter vos vingt ans vers l'abîme de l'incrédulité. » En marge de cette déclaration, on trouve au plomb les mots suivants: « Hypocrisie et mensonge. »

Quant à ce qui concerne l'honorable M. Godbout, on semble l'appeler d'une façon courante « Gandhi-Godbout ».

On ne s'en tient pas aux opinions sur les hommes, mais les principaux événements de l'actualité sont également sujets à discussion. Une longue suite de découpages de journaux pourrait nous permettre de faire l'énumération des principaux sujets de discussion chez les membres du parti à Québec, au cours des premiers mois de 1938. Ce serait trop long. Contentons-nous de signaler que les communistes collectionnent le récit des disputes entre catholiques sur les problèmes comme ceux de la guerre d'Espagne. Ils gardent précieusement tous les témoignages en faveur de la Russie rouge, y compris celui de la naïve Mlle A. McPhail au retour d'un voyage en Russie, où elle faisait l'éloge du modernisme de Moscou. Ils conservent également les résumés de conférences où des « sociologues improvisés » tentent de prouver que le fascisme est la réalisation la plus complète de la doctrine sociale de l'Église. Enfin, le dossier Lessard contient une longue documentation sur le bill autorisant la province à faire un prêt aux Sulpiciens. Il ne faudrait pas supposer que le projet avait leur approbation.

### Conclusion

Il serait facile de rapprocher tous les textes cités des principales thèses de la doctrine communiste, telle que réalisée de façon concrète en Russie. Nous y trouverions la même pensée, le même esprit, les mêmes espoirs et les mêmes haines.

Nous avons atteint, croyons-nous, le but proposé, celui de démontrer que les communistes poursuivent ici le même objectif que celui qui leur a donné le pouvoir en Russie.

## La loi du cadenas est-elle constitutionnelle ?

Un bon nombre de pays du monde ont pris des mesures très énergiques à l'égard du communisme. Les uns ont interdit complètement le parti communiste et ses organisations affiliées, les autres se sont contentés de promulguer des lois spéciales pour se garantir des effets de son action révolutionnaire. On trouve dans les pays de la première catégorie l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Portugal, la Hongrie, la Finlande, la Bulgarie, la Yougoslavie, l'Esthonie, la Grèce, la Pologne, la Roumanie, la Turquie, le Brésil, l'Argentine, le Chili, etc. Un plus grand nombre encore, parmi lesquels nous trouvons l'Angleterre, se sont contentés de mesures pour se garantir des effets de son action révolutionnaire.

« La Grande-Bretagne, où le sens pratique corrige les excès d'un doctrinarisme rigide, a la possibilité de trouver dans son arsenal législatif, ancien et divers, des armes efficaces pour combattre les atteintes à l'ordre établi.

« Le *Treason act* de 1351, le *Seditious libel*, le *Foreign Enlistment act* de 1870, l'*Official Secrets act* de 1911 et 1920, ont été renforcés récemment par le *Incitement to disaffection act* du 16 novembre visant les troubles provoqués par des associations politiques paramilitaires comme les groupes armés communistes<sup>1</sup>. »

La loi sur la propagande communiste, dite Loi du cadenas, passée par le gouvernement de la province de Québec, n'est donc pas une loi exceptionnelle. L'Etat non seulement peut mais doit protéger le bien-être et la prospérité matérielle de tous les citoyens, en prenant des mesures sévères contre tous ceux qui veulent renverser, par la violence, l'ordre établi. C'est là l'un des premiers devoirs de l'autorité chargée du bien commun de tous les citoyens. Sur cette question qui dépasse les cadres de notre travail, on consultera avec profit les lettres et allocutions de nos évêques, ainsi que les nombreux travaux déjà présentés par l'Ecole Sociale Populaire.

D'un bout à l'autre du pays, les arguments les plus variés ont été apportés contre la Loi du cadenas. Cependant, à travers ces arguments de toutes les nuances et de tous les ordres, il en est un qui revient plus souvent que tous les autres et c'est celui qui attaque la constitutionnalité de la loi. Ce n'est pas notre intention de décider la question, les tribunaux sont seuls compétents en la matière. Toutefois, sans porter de jugement définitif, nous voulons fournir à ceux qui s'intéressent aux questions sociales quelques arguments d'ordre juridique qui semblent établir d'une façon définitive la thèse de la constitutionnalité de cette loi contre la propagande communiste.

Il est permis de croire que les avocats de Lessard et de Drouin ont invoqué, au cours du procès devant les Assises, leurs meilleurs arguments pour tenter d'établir l'inconstitutionnalité de la loi. Leur thèse a été réfutée d'une façon remarquable par M<sup>e</sup> Antoine Rivard, C. R., l'un des procureurs du ministère public, les arguments du plaidoyer en droit de M<sup>e</sup> Rivard sont les plus forts qu'on ait donnés jusqu'ici pour soutenir que la Loi du cadenas est consti-

1. Article de M. Frédéric Eccard, dans la *Revue politique et parlementaire*, cité par la *Documentation catholique* du 20 septembre 1938.



tutionnelle. Nous nous contenterons seulement de donner les principaux arguments de M<sup>e</sup> Rivard.

a) *Les deux arguments des adversaires de la loi*

Les avocats de Lessard et de Drouin ont tenté d'établir que la Loi du cadenas adoptée par la Législature de Québec et sanctionnée le 24 mars 1937 était inconstitutionnelle pour deux raisons: l'objet de la loi dépasse les pouvoirs législatifs des gouvernements provinciaux; la loi expose un citoyen britannique à être privé de ses droits sans procès.

Au soutien du premier argument, les avocats ont prétendu que la Loi du cadenas créait une nouvelle offense criminelle et comme l'Acte de l'Amérique britannique du Nord laisse au pouvoir central le pouvoir de légiférer en matière criminelle, il était facile de conclure que la loi est anticonstitutionnelle.

Pour le second argument, les avocats sont allés chercher une disposition de la Grande Charte de Jean sans Terre et ils ont soumis qu'aucun citoyen britannique ne pouvait être privé de sa liberté et de l'usage de ses biens sans jugement. Ils ont conclu que la Loi du cadenas venait en contravention avec cette disposition de la Grande Charte et qu'elle devait être déclarée *ultra vires*, parce que la Législature avait porté atteinte à la liberté des citoyens, domaine également réservé au pouvoir central en vertu de l'A. B. N.

b) *Réfutation du premier argument*

Il y a deux parties bien distinctes dans la Loi du cadenas. La première partie ne fait que toucher à l'exercice du droit civil de propriété et dans le but de protéger l'ordre public, elle défend à un propriétaire de se servir de sa maison pour y faire de la propagande communiste. La seconde partie édicte que toute personne trouvée coupable d'avoir distribué de la propagande communiste pourra être condamnée à la prison. Cette offense n'est pas créée en vertu du Code criminel, qui relève du gouvernement fédéral, mais en vertu de la loi des convictions sommaires de Québec.

Personne ne conteste aux provinces le droit de réglementer l'exercice des droits civils, puisque l'A. B. N. leur donne une juridiction claire en la matière. Les provinces ont de plus le droit de légiférer, et c'est le but de la Loi des convictions sommaires, pour supprimer les conditions destinées à favoriser le développement du crime. Le Code criminel se limite à définir les crimes et à édicter les punitions.

Par la Loi du cadenas, le gouvernement provincial n'a fait que coopérer dans la mesure extrême de sa juridiction avec le pouvoir central dans le but d'empêcher ou de prévenir un crime prévu aux articles 221 et 222 du Code criminel, celui de nuisance publique. Tous les gens sensés sont unanimes à déclarer que la propagande communiste est une source d'ennuis et de troubles pour les autorités et pour l'ordre public. Autant d'offenses qui peuvent se ranger sous la définition de nuisance publique. « Une nuisance publique, dit l'article 221 du Code criminel, est un acte illégal ou l'omission de remplir un devoir légal, lequel acte ou laquelle omission a pour effet de mettre en danger la vie des gens, la sûreté, la salubrité, les biens ou le bien-être du public, ou qui a pour effet de gêner ou d'entraver le public dans l'exercice ou la jouissance d'un droit commun à tous les sujets de Sa Majesté. »

En conclusion, le gouvernement provincial n'a pas créé de nouvelle offense criminelle, mais il n'a fait que légiférer pour empêcher la propagation d'un crime prévu par le Code criminel. En plus, le gouvernement n'a fait que statuer sur l'exercice des droits civils, en ordonnant la fermeture de toute maison où sont gardés des documents de propagande communiste. Ainsi la Loi du cadenas reste dans les limites des pouvoirs conférés aux Législatures, et est constitutionnelle.

#### *Deux décisions intéressantes des tribunaux*

La Loi du cadenas a une analogie assez frappante avec deux autres lois provinciales qui ont été soumises aux tribunaux. La première a été adoptée par la Législature de la province de Québec et la seconde par celle du Nouveau-Brunswick.

La Cour suprême du Canada a déclaré constitutionnelle une loi passée en février 1920 par la Législature de Québec, au sujet des maisons de désordre. (*Bédard vs Dawson*, Cour suprême, 40 C. C., page 404.) Cette loi déclarait qu'il est illégal pour un propriétaire ou un locataire de maison de l'utiliser ou de permettre à quelqu'un d'en faire usage comme maison de désordre. La loi prévoit également, si le propriétaire ou le locataire ne veut pas se conformer à la loi, les procédures nécessaires pour la fermeture de cette maison. Le jugement de la Cour suprême, en marge de cette loi, déclare: « *A provincial act permitting the issue of an injunction to close a disorderly house for a fixed period following a criminal conviction for the keeping, is not a legislation adding a penalty to the keeping, is not a legislation adding a penalty to those already provided by Criminal Code, but is legislation within competence as dealing with property and civil rights.* »

Cette loi, identique sous bien des rapports à la Loi du cadenas, est constitutionnelle, parce qu'elle ne fait que régler l'exercice du droit civil de propriété. Elle ne crée pas de nouvelle offense criminelle et le but évident de la loi est de mettre un frein à la croissance des crimes prévus aux articles 228 et suivants du Code criminel.

En 1936, la Législature du Nouveau-Brunswick a passé une loi pour déclarer la confiscation de ce que l'on appelle les *slot-machines*. Les propriétaires de ces machines peuvent être condamnés en vertu du Code criminel, parce que ces instruments servent aux jeux de hasard. La loi de la Législature paraissait ajouter une peine à la peine déjà édictée par le Code criminel, car elle déclarait que ces instruments ne pouvaient être l'objet du droit de propriété. Les adversaires de la loi soutenaient que cette législation empiétait sur les droits du fédéral parce qu'elle ajoutait une punition à celle du Code criminel.

Cette loi fut soumise à la Cour suprême. (*Rex vs Lane*, 67 C. C., page 273.) Les juges déclarèrent la loi constitutionnelle et voici la raison de leur jugement: « *It is within the constitutional powers of the province, under the « property and civil rights », clause of the B. N. A. Act, to enact legislation for the suppression of slot machines by providing for their seizure and confiscation to the Crown, and such statute is no encroachment upon the exclusive power of the Dominion Parliament to legislate on « criminal law ».* »



Cette décision, comme la précédente, nous permet de soutenir que la Loi du cadenas est constitutionnelle.

*c) Réfutation du second argument*

La Grande Charte édicte que nul homme libre ne peut être emprisonné ou exilé ou bien privé de son loyer sans un jugement légal de ses pairs. Il y a ici deux cas à considérer: celui où l'inculpé serait privé de sa liberté et celui où il serait privé de son loyer.

*Premier cas*

L'article 12 de la Loi du cadenas déclare qu'« il est illégal d'imprimer, de publier de quelque façon que ce soit ou de distribuer dans la province un journal, une revue, un pamphlet, une circulaire, un document ou un écrit quelconque propageant ou tendant à propager le communisme ou le bolchévisme ».

L'article 13 déclare que « quiconque commet une infraction à l'article 12 ou y participe est passible d'un emprisonnement d'au moins trois mois et d'au plus douze mois, en outre des dépens de la poursuite, et à défaut du paiement des dépens, d'un emprisonnement additionnel d'un mois ».

C'est le seul cas prévu par la Loi du cadenas, où un individu peut être emprisonné. Et l'individu ne peut être emprisonné qu'après avoir été trouvé coupable, à la suite d'un procès en vertu de la Loi des convictions sommaires de Québec. Ce procès est présidé par un juge de la Cour des Sessions de la Paix à Montréal et à Québec et par un juge de la Cour de Magistrat dans les autres districts judiciaires.

Pour aucune autre raison un individu ne peut être emprisonné en vertu de cette loi. On peut conclure alors que la Loi du cadenas, au moins sur cette disposition, n'est pas contraire aux dispositions de la Grande Charte.

*Second cas*

En vertu de l'article 3 de la loi, l'autorité provinciale, lorsqu'elle est convaincue qu'une maison est un lieu de propagande communiste, peut émettre un ordre pour fermer cette maison. Ici, il n'y a pas d'accusé et il n'est pas question d'emprisonnement.

Toutefois, si la loi ne donnait aucun recours, on pourrait dire qu'elle vient en contradiction avec les dispositions de la Grande Charte. La loi veut protéger l'ordre public et le bien-être des citoyens, mais elle ne laisse pas à l'administration publique le soin de juger en dernier ressort. Elle permet à celui qui se croirait lésé de s'adresser aux tribunaux pour faire annuler l'ordre de fermeture et de reprendre possession de sa demeure. En effet, l'article 6 de la loi déclare: « En tout temps après l'émission d'un ordre en vertu de l'article 4, le propriétaire de la maison peut, par requête présentée à un juge de la Cour Supérieure siégeant dans le district où est située la maison, faire reviser l'ordre en prouvant:

« a) Qu'il était de bonne foi et qu'il ignorait que la maison fût employée en contravention à la présente loi; ou

« b) Que cette maison n'a pas été ainsi employée durant les douze mois qui ont précédé l'émission de l'ordre. »

Et l'article 7: « Dans le cas du paragraphe A de l'article 6, le juge peut ordonner la suspension de l'ordre, si le propriétaire donne en faveur de la Couronne un cautionnement, que le juge détermine, garantissant que cette maison ne sera plus employée auxdites fins. »

En plus de ce recours d'ordre particulier prévu par la Loi du cadenas, il reste encore le recours d'ordre général prévu par le Code civil. En effet, l'article 1618 du Code civil donne au locataire, privé de la jouissance de son logement lorsque ce n'est pas sa faute, un recours contre son propriétaire pour se faire payer les dommages qu'il subit. Lorsque cette privation est attribuable à des tiers, le propriétaire peut tout simplement faire mettre en cause celui qui serait responsable de ces dommages. Rien ne l'empêche de poursuivre le gouvernement provincial, si l'ordre de fermeture a été émis injustement et sans raison.

On peut donc conclure que ces dispositions de la loi ne viennent pas en contravention avec les dispositions de la Grande Charte, parce qu'elles laissent au propriétaire du logement fermé les recours ordinaires de la loi. On peut d'ailleurs trouver dans nos statuts deux lois qui se rapprochent sensiblement de ces dispositions de la Loi du cadenas et personne ne s'est jamais avisé d'invoquer la Grande Charte pour déclarer qu'elles étaient *ultra vires*.

C'est ainsi que la Loi de la Quarantaine permet à un officier public, dans le cas de maladie contagieuse, de fermer une résidence pour un temps plus ou moins long. C'est là une mesure d'urgence, et personne n'a jamais demandé qu'on amende la loi pour obliger cet officier à se munir d'un jugement des tribunaux. Le communisme peut facilement être assimilé à une maladie contagieuse.

La loi permet également à un propriétaire de faire saisir les biens de son locataire qui n'a pas payé son loyer, même avant l'obtention d'un jugement. On n'a jamais invoqué la Grande Charte contre cette disposition de notre droit. C'est une mesure d'urgence tout simplement. Le locataire peut toujours se défendre et obtenir gain de cause. C'est la même chose pour la Loi du cadenas. Une maison est fermée pour prévenir les nuisances publiques et rien n'empêche le propriétaire ou le locataire du logement fermé de porter sa cause devant les tribunaux pour obtenir justice, si une injustice est commise.

#### d) Conclusion

On peut donc conclure que la Loi du cadenas n'est pas un précédent dans notre législation au point de vue juridique. La nouvelle loi ne contient pas de dispositions en dehors de celles qui sont laissées aux provinces par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Elle est donc *intra vires* et constitutionnelle.



# PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

- 145-146. *Le Conseil national d'Éducation* . . . . . C.-J. MAGNAN
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui* . . . . . R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
148. *Éclaireurs canadiens-français* . . . . . R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier* . . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé* . . . . . Alfred CHARPENTIER
155. *L'Effort économique de notre race* . . . . . Rodolphe LAPLANTE
- 156-157. *La Forêt canadienne* . . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent* . . . . . R. P. Paul-Émile FARLEY, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales* . . . . . R. P. Léon LEBEL, S. J.
161. *L'Association professionnelle* . . . . . Abbé Maxime FORTIN
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile* . . . . . XXX
163. *La Réforme du calendrier* . . . . . J.-H. RICHARDSON
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne* . . . . . Georges BOUCHARD
165. *L'Union ouvrière* . . . . . Abbé L.-A. LAPOTRUNE  
Gérard TREMBLAY
166. *Les Anciennes Corporations* . . . . . R. P. STANISLAS, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada* . . . . . E. S. P.
168. *Parents et Maitres — Leur collaboration* . . . . . Abbé Arthur MAHEUX
169. *L'Enseignement agricole d'hiver* . . . . . Albert RIOUX
170. *Le Cinéma* . . . . . Oscar HAMEL
171. *La Crise protestante* . . . . . R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
- 172-173. *La Formation technique* . . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure* . . . . . PÉNINSULAIRE
175. *Chefs ouvriers catholiques* . . . . . L.-G. HOGUE
176. *La Mission sociale de l'hygiène* . . . . . Dr J.-A. BAUDOUIN
177. *Les Associations ouvrières au Canada* . . . . . E. S. P.
178. *Rotary et Maçonnerie* . . . . . E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage* . . . . . R. P. E. JOMBART, S. J.
180. *Le Tourisme source de richesse* . . . . . Eugène L'HEUREUX
181. *La Vaccination antituberculeuse* . . . . . Dr J.-C. BOURGOIN
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche* . . . . . Joseph RISI
- 183-184. *La Paroisse au Canada français* . . . . . R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique* . . . . . Abbé J.-Ad. SABOURIN
186. *L'Industrie chimique et le Canada* . . . . . R. P. Schelpe, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles* . . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
188. *Les Communautés religieuses et la Cité* . . . . . Mme W. RAYMOND
189. *Les Œuvres dans la Cité* . . . . . Juge C.-E. DORION
190. *Le Syndicalisme catholique canadien* . . . . . R. P. BONHOMME, O. M. I.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi* . . . . . E. S. P.
192. *L'Eglise et la question syndicale* . . . . . Wilfrid GUÉRIN
193. *Nos Orphelins* . . . . . PP. ARENDT et MULLER, S. J.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse* . . . . . Sœur ALLAIRE, etc.
196. *L'Enseignement religieux* . . . . . S. S. PIE XI
197. *La Semaine du dimanche* . . . . . S. G. Mgr ROSS
198. *Pour nos enfants* . . . . . XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques* . . . . . Sœur MARIE HADELIN, etc.
200. *Pour le bon journal* . . . . . XXX
201. *Le Sens catholique* . . . . . Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
- 202-203. *L'Apostolat laïque* . . . . . E. MERCIER et G. LADOUCEUR
- 204-205. *Instruction ou Éducation* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
206. *En Russie soviétique* . . . . . Esdras MINVILLE
- 207-208. *Manuel antibolchévique* . . . . . E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat* . . . . . E. S. P.
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »* . . . . . Antonio PERRAULT
212. *Le Mariage chrétien* . . . . . S. S. PIE XI
213. *L'Etat et la morale publique* . . . . . R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage* . . . . . Léo PELLAND
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique* . . . . . Juge C.-E. DORION
- 217-218. *Cahier anticommuniste* . . . . . R. P. Albert MULLER, S. J.
219. *Pour la Colonisation* . . . . . E. S. P.
220. *Le Rêve communiste* . . . . . E. S. P.
221. *Pour la Paix* . . . . . R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O. P.
222. *La Famille* . . . . . E. S. P.
- 223-224. *Le Plan quinquennal* . . . . . R. P. C. RUTCHÉ C. S. SP.
225. *La Profession agricole* . . . . . ENTENTE INTERNATIONALE
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité* . . . . . Abbé Georges-M. BILODEAU
227. *Le Retour de la mère au foyer* . . . . . R. P. BOURNIVAL, S. J.
228. *La place des enfants n'est pas au cinéma* . . . . . Rde Sr GÉRIN-LAJOIE

Deacidified using the Bookkeeper process.  
Neutralizing agent: Magnesium Oxide  
Treatment Date: July 2005

**Preservation Technologies**  
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive  
Cranberry Township, PA 16066  
(724) 779-2111

# PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

|                                                                                             |                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 230. L'Action catholique et l'Épargne populaire.                                            | E. POIRIER et W. GUÉRIN                              |
| 232-233. Pour la Restauration sociale au Canada.                                            | E. S. P.                                             |
| 234. La Culture intellectuelle religieuse.                                                  | Abbé Anselme LONGPRÉ                                 |
| 235. La Ligue Catholique Féminine.                                                          | UN AUMÔNIER                                          |
| 237. L'Agriculture, base économique d'une nation.                                           | Abbé Édouard BEAUDOIN                                |
| 238. L'Œuvre de la Colonisation.                                                            | Esdras MINVILLE                                      |
| 239-240. Le Programme de Restauration sociale.                                              | A. RIOUX, A. CHARPENTIER<br>Dr P. HAMEL, A. GUÉRIN   |
| 241. L'Encyclique « Quadragesimo anno ».                                                    | Abbé Philippe PERRIER                                |
| 242. La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.                                         | Mgr Georges GAUTHIER                                 |
| 243-244-245. Le Mouillage du capital.                                                       | Adrien GRATTON                                       |
| 247-248-249. Essais d'organisation corporative.                                             | R. P. Albert MULLER, S. J.                           |
| 250. Eugénisme et stérilisation.                                                            | E. JORDAN et Abbé VIOLET                             |
| 251-252. Journées anticommunistes — I.                                                      | E. S. P.                                             |
| 253. Journées anticommunistes — II.                                                         | E. S. P.                                             |
| 254-255. La Menace communiste au Canada.                                                    | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.                             |
| 256. L'Organisation corporative.                                                            | Eugène DUTHOIT                                       |
| 257. Le Chômage de la jeunesse.                                                             | E. S. P.                                             |
| 258-259. Déclaration — Thèses — Statuts.                                                    | LIGUE DE LA CLASSOCRATIE                             |
| 260. Le Scoutisme.                                                                          | R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.                          |
| 261. L'Apôtre laïque.                                                                       | R. P. Thomas PINTAL, C. SS. R.                       |
| 262. Le Kominien.                                                                           | ENTENTE INTERNATIONALE                               |
| 263. L'Encyclique « Immortale Dei ».                                                        | S. S. LÉON XIII                                      |
| 264. Allocations familiales.                                                                | Claire HOFFNER                                       |
| 265. Les Relations avec Moscou.                                                             | E. S. P.                                             |
| 266. La Crise libératrice.                                                                  | R. P. Albert MULLER, S. J.                           |
| 267. Le Syndicalisme catholique au Canada.                                                  | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.                             |
| 268. L'Ordre corporatif.                                                                    | A. MULLER, S. J., et E. DUTHOIT                      |
| 269-270. Les vingt-cinq ans de l'É. S. P.                                                   | EN COLLABORATION                                     |
| 271. Caisses populaires et rédemption sociale.                                              | Cardinal VILLENEUVE<br>C. VAILLANCOURT et E. POIRIER |
| 272. Comment établir l'organisation corporative au Canada.                                  | Esdras MINVILLE                                      |
| 273. L'Orientation professionnelle.                                                         | Abbé Irénée LUSSIER                                  |
| 274-275. Pour le Christ-Roi et contre le communisme.                                        | E. S. P.                                             |
| 276. Les Exercices spirituels.                                                              | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.                             |
| 277. Petit catéchisme anticommuniste.                                                       | P. Richard ARÈS, S. J.                               |
| 278. La vérité sur l'Espagne.                                                               | Cardinal ISIDRO GOMA TOMAS                           |
| 279. L'Action catholique spécialisée.                                                       | R. P. Adrien MALO, O. F. M.                          |
| 280-281. { L'Encyclique « Divini Redemptoris »<br>{ L'Encyclique « Mit brennender Sorge » } | S. S. PIÉ XI                                         |
| 282. La formation sociale dans nos collèges classiques.                                     | Abbé Damien ROBERT                                   |
| 283. Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.                                               | Secrétariat des C. M.                                |
| 284. La Coopération économique.                                                             | Abbé Lucien BEAUREGARD<br>Jean-Baptiste CLOUTIER     |
| 285. Le Syndicalisme national catholique.                                                   | E. S. P.                                             |
| 286. La Malversation du capitalisme actuel.                                                 | Abbé Georges CÔTÉ                                    |
| 287. L'Action catholique au Canada.                                                         | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.                             |
| 288. Le Problème rural.                                                                     | Nos EVÊQUES                                          |
| 289-290. Catéchisme de l'organisation corporative.                                          | P. Richard ARÈS, S. J.                               |
| 291. Lettre encyclique sur la liberté humaine.                                              | S. S. LÉON XIII                                      |
| 292. Jeunesse et politique.                                                                 | Jean FILION                                          |
| 293. Pour que vive notre français.                                                          | P. Gabriel LA RUE, S. J.                             |
| 294. L'Action catholique et les religieuses.                                                | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.                             |
| 295. Petit catéchisme d'éducation syndicale.                                                | P. Richard ARÈS, S. J.                               |
| 296. L'Industrie dans l'économie du Canada français.                                        | Olivier ASSELIN                                      |
| 297. Pour un Ordre nouveau.                                                                 | Mgr DESRANLEAU<br>Cardinal VILLENEUVE                |
| 298. Mentalité communiste.                                                                  | Mgr John T. McNICHOLAS                               |
| 299. Lettre pastorale collective sur la tempérance.                                         | Nos EVÊQUES                                          |
| 300. La Nationalisation des entreprises.                                                    | Mgr Wilfrid LEBON                                    |
| 301-302. Le Comité paroissial.                                                              | R. P. ARCHAMBAULT                                    |
| 303. Une enquête sur le communisme à Québec.                                                | Édouard LAUREN                                       |

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

93047

B N Q



C 000 093 047

E DU MESSAGER, MONTREAL

